

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Concours des Maisons Fleuries



1. INFORMATIONS DU PARTICIPANT

- Nom :
- Prénom :
- Adresse complète :
54190 VILLERUPT
- Téléphone :
- Email :

2. CATÉGORIE DE PARTICIPATION

(Cochez la case correspondante)

- ☐ Maison avec jardin visible de la rue
- ☐ Balcons, terrasses ou fenêtres (pour les appartements ou maisons sans jardin)
- ☐ Commerces, vitrines et façades (restaurants, boutiques)

3. DESCRIPTION DES AMÉNAGEMENTS FLORAUX

(Types de fleurs, originalité, thème, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Je soussigné(e),
certifie l'exactitude des informations fournies et accepte le règlement du concours des maisons
fleuries de la Ville de Villerupt.

J'autorise également les membres du jury à accéder visuellement à mon aménagement floral
depuis la voie publique.

Droit à l'image

- ☐ J'autorise la Ville de Villerupt à utiliser des photographies de mon habitation/fleurissement,
prises dans le cadre du concours, pour ses supports de communication (site internet, réseaux
sociaux, publications municipales).



5. SIGNATURE

Fait à Villerupt, le / /

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») :

MODALITÉ DE DÉPÔT DU FORMULAIRE

- À déposer en mairie de Villerupt
- Ou à envoyer par email (technique@mairie-villerupt.fr)
- Date limite d'inscription : **22 juillet 2026**

Pour toute information complémentaire :

Mairie de Villerupt – Pôle Cadre de Vie et Aménagement Durable (technique@mairie-villerupt.fr)

Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement par la Ville de Villerupt, responsable de traitement, dans le cadre de l'organisation du concours des maisons et balcons fleuris.

Ces données sont collectées afin de :

- gérer les inscriptions des participants
- organiser le passage du jury
- établir les résultats et contacter les lauréats
- assurer la communication autour du concours (sous réserve d'autorisation)

Les données collectées sont strictement nécessaires à ces finalités et sont destinées exclusivement aux services municipaux habilités.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation du concours et à son évaluation, et au maximum pour une durée de 1 an après la clôture de l'édition concernée.

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement général sur la protection des données et la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données
- droit à la limitation du traitement
- droit d'opposition au traitement

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : rgpd@cdg54.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

CONSENTEMENT (case à cocher)

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des informations relatives à la protection de mes données personnelles et accepte le traitement de mes données dans le cadre du concours des maisons fleuries.